



PROCES VERBAL N° 4

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 16 Novembre 2021**

Présents : Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,
Messieurs Pierre CLOT, Jean Claude LACAN, André VALCROZE, Didier
WALASZEK (en visioconférence)
Excusée : Madame Claudette AGERT,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 3 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 3 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 7 DECEMBRE 2021

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives



PROCES-VERBAL N° 4

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLENEUVE MINERVOIS – complexe Sportif VITALIS CROS – NNI 114330101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 16.06.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 en date du 06.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 06.10.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T6 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 06.10.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LA CAVALERIE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 120630102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 en date du 10.11.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 10.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 10.11.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

NAUCELLE – Stade du Collège ST MARTIN – NNI 121690401

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.10.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 10.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 07.10.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 10.09.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

NANT – Stade du VIALARET– NNI 121680101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 25.04.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 10.11.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 10.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 10.11.2031

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

BARJAC – Complexe Sportif PIERRE PASCAL – NNI 300290101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 14.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.10.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T5 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 14.10.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BAGNOLS SUR CEZE – Stade LEO LAGRANGE – NNI 300280101

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 16.01.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.09.2021 et des documents transmis :

- A.O.P. du 20.02.1998,
- Tests in situ du 12.01.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

BEUCAIRE – Complexe Sportif F. LAMOUREUX – NNI 3003200202

Cette installation est classée T7 jusqu'au 19.08.2031

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 27.10.2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CASTERA VERDUZAN – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 320830102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau FOOT A8 en date du 02.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 02.10.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 02.10.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST GAUDENS – Stade LES ESPAGNE – NNI 314830301

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 11.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 11.10.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T6 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 11.10.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LANNEMEZAN – Stade LES BOURTOULETS 1 – NNI 652580101

Cette installation était classée Niveau 4 jusqu'au 24.03.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 en date du 12.10.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 12.10.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 12.10.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PRADES LE LEZ – Stade JOSEPH et LOULETTE CANO – NNI 342170102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 31.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 31.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 31.08.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MONTARNAUD – Stade HENRI GUIGOU – NNI 341630101

Cette installation était classée Niveau 6 SY jusqu'au 22.08.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 28.09.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 28.09.2021,
- Tests in situ Labosport du 21.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

PALAVAS LES FLOTS – Stade LOUIS BAUMES 1 – NNI 341920101

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 08.10.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de niveau de classement en Niveau T5 en date du 08.10.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 08.10.2031, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.12.2021

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

LUNEL VIEL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 341460101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 12.08.2031

- PV CDS en date du 30.03.2000
- AOP du 03.05.2000

VERARGUES – Stade MUNICIPAL – NNI 343300101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 03.06.2031

- AOP en date du 28.03.2011

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

SOREDE – Complexe Sportif – NNI 661960201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 25.05.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 31.08.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T6 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 17.06.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

PERPIGNAN – Stade du LYCEE JEAN LURCAT– NNI 661360701

Cette installation était classée Niveau Foot A11 SYE PROV. jusqu'au 14.06.2012

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 SYN en date du 07.04.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 07.04.2021,
- Tests in situ du 16.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

1.3 Changements de Niveau de classement

PEZILLA LA RIVIERE – Stade ARMEL COSTA 2 – NNI 661400102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 30.06.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 13.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 13.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.08.2031

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

CAGNAC LES MINES – Stade ANTHONY KUTZNER– NNI 810480101

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 30.06.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 en date du 11.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 11.10.2021,

Elle rappelle que pour un classement de Niveau T5 la surface de l'aire de jeu doit être de 105m x 68m sauf impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe

Au regard des éléments transmis, la Commission maintien le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 14.09.2031

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE FOSSAT – Complexe Sportif VERSAILLES – NNI 091240201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 24.09.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CASTELNAUDARY – Stade LE MILLENAIRE – NNI 110760301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 105 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à maintenir 200 lux - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.10.2023

VILLEMUSTAUSOU – Stade JEAN BARTHES – NNI 114290101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 97 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à maintenir 200 lux - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08.10.2023

VILLENEUVE MINERVOIS – Complexe Sportif VITALIS CROS – NNI 114330101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 92 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à maintenir 200 lux - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.6 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

CARCASSONNE – Stade JEAN CLAUDE MAZET – NNI 110690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 325 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

CARCASSONNE – Stade de DOMAIRON – NNI 110690601

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux maintenus 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05.10.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST AFFRIQUE – Stade EDMOND DEVILLERS – NNI 122080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 170 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **30.09.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

FLORAC TROIS RIVIERES – Stade DE LA CROISETTE – NNI 480610101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST CHELY D'APCHER – Stade MUNICIPAL – NNI 481400101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 206 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.09.2023

1.3 Changements de niveau de classement

BAGNOLS SUR CEZE – Stade LEO LAGRANGE – NNI 300280101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.01.2016

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 284 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.09.2023

LE GRAU DU ROI – Stade MICHEL MEZY 1 – NNI 301330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EEntraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.07.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.11.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

L'ISLE JOURDAIN – Stade DU HOL N° 2 – NNI 321600102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement Initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.10.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUCH – Complexe Sportif ERIC CARRIERE – NNI 320130101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 226 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.09.2025

MONFERRAN SAVES – Stade MUNICIPAL – NNI 322680101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.07.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 91 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CUGNAUX – Stade JEAN DARDE N° 2 – NNI 311570202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.10.2023

TOULOUSE – Stade DES ARGOULETS 5 – NNI 315551005

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.07.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.07.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 22.07.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

AURIGNAC – Complexe Sportif ANDRE SERVAT – NNI 310280101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.08.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 230 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.10.2023

BEAUZELLE – Stade EUGENE CHAMAYOU 1 – NNI 310560101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.09.2023

BERAT – Stade DANIEL BEAUTES – NNI 310650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.10.2023

BOUSSAN – Stade JACQUES DURRIEU – NNI 310830101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.10.2025

BOUSSENS – Stade EMILE LAGARDELLE – NNI 310840101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03.08.2023

CASSAGNABERE – Stade MUNICIPAL – NNI 311090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 92 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14.10.2023

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 1– NNI 311490201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 24.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 416 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 5– NNI 311490205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 22.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 352 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.09.2023

CUGNAUX – Stade JEAN DARDE N° 1 – NNI 311570201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 235 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.10.2025

DAUX – Stade BOUISSOU – NNI 311600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.10.2023

FOS – Stade DE BOSSOST – NNI 311900101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 11.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 124 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 11.10.2023

FRANQUEVIELLE – Stade PIERRE RICAUD – NNI 311970101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 26.03.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 114 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.10.2023

L'ISLE EN DODON – Stade MARIUS CAMPGUILHEM – NNI 312390101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.10.2023

LAUNAGUET – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 312820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10.09.2025

ST JEAN – Stade ROGER PUJOL – NNI 314880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 259 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 22.10.2023

ST JEAN – Stade JACQUES MONTEL 2 – NNI 314880202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 144 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 22.10.2023

TOULOUSE – Complexe Sportif BORDEROUGE 2 – NNI 315550402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 140 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.10.2023

TOULOUSE – Stade MARCEL SARCOS N° 1 – NNI 315550801

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 288 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.09.2023

TOULOUSE – Stade DES MERLETTES – NNI 315552501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 189 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.10.2023

TOURNEFEUILLE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 315570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 212 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 28.10.2023

TOURNEFEUILLE – Stade MUNICIPAL 4 – NNI 315570104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 254 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2025

VILLENEUVE LECUSSAN – Stade GUY LAY – NNI 315860101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 151 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

JUILLAN – Stade FRANCK SARRABAYROUSE – NNI 652350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **20.09.2023**

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 2 – NNI 654400102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 311 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **22.09.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MONTPELLIER – Stade CITE ASTRUC – NNI 341721101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 130 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

Compte tenu de la hauteur des mats : 12 mètres,

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 12.10.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

FRONTIGNAN – Complexe Sportif LUCIEN JEAN 3 – NNI 341080103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.07.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.07.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 28.07.2023

LATTES – Stade CHRISTIANE/STEPHANE ALES – NNI 341290202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 202 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.09.2025

MONTPELLIER – Complexe BERNARD GASSET 2 – NNI 341720402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 23.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 235 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.10.2023

PALAVAS LES FLOTS – Stade LOUIS BAUMES 2 – NNI 341920102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E Entraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 86 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08.10.2023

SETE – Stade LOUIS MICHEL– NNI 343010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.12.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 641 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E3 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CANET EN ROUSSILLON – Stade ST MICHEL 4 – NNI 660370104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 204 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.09.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Parc des Sports STADIUM N° 2 – NNI 810040102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.10.2023

ALBI – Stade Base Loisirs CANTEPAU N° 1 – NNI 810040501

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.10.2023

CARMAUX – Stade de la SERINIE 1 – NNI 810600101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24.09.2023

CARMAUX – Stade AUGUSTIN MALROUX – NNI 810600201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24.09.2023

GIROUSSENS – Stade ANDRE MASSOUTIER 1 – NNI 811040101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.10.2023

LAGRAVE – Stade RENE PELISSOU 1 – NNI 811310101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 144 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 28.09.2023

MAZAMET – Stade BONNECOMBE/LAPEYROUSE – NNI 811630201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.10.2023

ST JUERY – Stade de L'ALBARET 1 – NNI 812570101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.10.2023

ST JUERY – Stade de L'ALBARET 2 – NNI 812570102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.10.2023

ST SULPICE LA POINTE – Stade MOLETRINCADE 1 – NNI 812710101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.10.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 11.10.2023

SOUAL – Stade de la BALONIE 1 – NNI 812890101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.10.2023

TERSSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 812970101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 141 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27.09.2023

VALENCE D'ALBIGEOIS – Stade de GINESTOUS 1 – NNI 813080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 22.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 143 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 23.09.2023

VIVIERS LES MONTAGNES – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 813250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 118 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBIAS – Stade JEAN MARC PLANA N° 1 – NNI 820020101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 126 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 29.09.2023

BEAUMONT DE LOMAGNE – Stade GASTON VIVAS – NNI 820130201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21.09.2023

CAMPAS – Stade CHRISTIAN THEDIE – NNI 820270101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 29.09.2023

CAZES MONDENARD – Stade MARCEL MAZET 1 – NNI 820420101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 198 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 11.08.2023

GOLFECH – Stade PAUL LAFFONT 1 – NNI 820720101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 11.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10.08.2023

MALAUSE – Stade RENE MOURËU 1 – NNI 821010101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 131 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 23.09.2023

MALAUSE – Stade RENE MOURËU 2 – NNI 821010102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 87 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 23.09.2023

MIRABEL – Stade CHRISTIAN MOURGUE – NNI 821100101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 128 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 23.09.2023

MONTBARTIER – Stade PIERRE BRIAN – NNI 821230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.09.2023

ORGUEIL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821360101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 29.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

***La Secrétaire
Claudette AGERT***

***Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA***